

Communiqué de presse unitaire des organisations du personnel de la fonction publique FSF-SUD-SSP – Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Le 3 juin 2024, les organisations du personnel de la fonction publique rencontreront pour la deuxième fois une délégation du Conseil d'Etat au sujet du plan de prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV).

À ce stade, les assuré-e-s et les pensionné.e-s à la CPEV viennent de remporter une nouvelle victoire d'étape: fragile, certes, mais une victoire quand même. Le Conseil d'administration (CA) de la CPEV a en effet décidé, le 1^{er} mai dernier, de prolonger le plan actuel de prestations de la CPEV. Il parle précisément de *«l'adaptation du plan de prévoyance dès le 1^{er} janvier 2026»*. Ceci avec un nouveau règlement des prestations qui entrerait en vigueur *«à cette date mais avec une première année sans aucune modification par rapport à la situation actuelle. Les changements n'interviendront qu'à compter du 1^{er} janvier 2027»*. Cette décision empêche de facto l'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025 du plan As-So qui devait augmenter l'âge de la retraite de deux ans pour toutes et tous.

Cette décision de reporter la dégradation des prestations est le résultat de la mobilisation des salarié-e-s et de leurs organisations dès le mois de mars 2024. Elle est aussi le produit de l'excellente situation financière de la CPEV que cette dernière ne saurait dissimuler. En effet, les projections de la Caisse et de ses experts démontrent que le plan de prestation actuel permet d'atteindre l'objectif de recapitalisation auquel sont soumises les caisses de pensions publiques en capitalisation partielle (80% de couverture en 2052).

Pour les organisations du personnel, la rencontre du 3 juin 2024 doit dès lors permettre de poser le cadre et le calendrier des négociations autour de la révision du plan de prestations. Les syndicats estiment que deux préalables sont essentiels pour que la négociation ne tourne pas au jeu de dupes.

D'abord, nous exigeons la suppression définitive du plan As-So «+ 2 ans» évoqué ci-dessus. Ce plan continue de peser en effet comme une menace sur les assuré-e-s et les futur-e-s pensionné-e-s : son introduction n'a été que reportée. Cette « épée de Damoclès » doit être définitivement éliminée : elle n'est justifiée par aucune contrainte légale ou financière, ce que la caisse, les experts et le Conseil d'État eux-mêmes admettent.

Ensuite, nos organisations veulent obtenir des améliorations du plan actuellement en vigueur, notamment pour les femmes et les bas salaires c'est-à-dire les salarié-e-s et pensionné-e-s pour qui les inégalités sociales se reproduisent et s'amplifient au cours de la carrière dans le système actuel. Le Conseil d'État affirme lui aussi vouloir travailler à réduire ces inégalités. Si cela est vrai, il doit s'engager à financer les améliorations. Nous demandons également l'indexation des rentes.

FSF

ssp  vaud

sud

Les revendications votées par l'Assemblée générale du personnel de la fonction publique du 2 mai 2024 et par l'Assemblée extraordinaire des délégué·e·s des assuré·e·s de la CPEV du 23 mai 2024 coïncident en quatre points :

1. Le retrait définitif du plan As-So ainsi que le maintien des conditions et prestations actuelles, dites de statu quo, sous quelque forme que ce soit, pour les 5 ans à venir, à savoir jusqu'au 31 décembre 2029.
2. L'ouverture de négociations spécifiques sur toutes les questions touchant à la pénibilité et aux inégalités de genre, en vue de l'amélioration des prestations.
3. La pleine indexation des rentes.
4. Les mesures mentionnées aux points 2 et 3 doivent être intégralement financées par le Conseil d'État.

Nos revendications sont donc claires : la rencontre du 3 juin doit permettre de préciser les réponses que le Conseil d'État veut leur apporter.

FSF : Céline Misiego 078 709 66 25

SUD : Françoise-Emmanuelle Nicolet 076 316 91 23

SSP : Raphaël Ramuz 077 426 40 55